



Procès-verbal
Assemblée générale extraordinaire du dimanche 17 juin 2012, 10h00
Simultanément au 100 rue Sherbrooke Ouest (Montréal), au 455 du Parvis (Québec)
et par webdiffusion

Membres présent-es: 15

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Barbeau, Micheline | Goulet, Mylène |
| Boudreau, François | Julien, Patricia |
| Breault, Geneviève | L'Archevêque, René |
| Chartrand, Gérard | Richer, Kim |
| Collin, Julie | Sarni, Leila |
| Diotel-Martin, Eric | Tremblay, Martin |
| Dubé, Marc-Alexandre | Verreault, Gilles jr. |
| Gauthier, Frédérick Stanley | |

Présidence d'assemblée: David Clos-Sasseville, attaché à l'exécutif de l'AETELUQ
Secrétariat d'assemblée: Etienne Simard, permanent de l'AETELUQ

**1. Ouverture de l'Assemblée et constatation du quorum et du droit de présence;
Résolution AGE-120617-01**

Que la réunion soit ouverte à 10h13 et que le quorum soit constaté.

Proposé par Geneviève Breault
Appuyé par Patricia Julien
Adopté à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'AETELUQ désigne David Clos-Sasseville à titre de président d'assemblée et Etienne Simard à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Constatation de la régularité de la convocation;

2.1 Régularité de la convocation

Patricia Julien réfère à l'avis de convocation qui a été acheminé aux membres via le bulletin des membres le 16 mai 2012.

Assemblées générales d'orientation et extraordinaire

Les membres de l'AETELUQ sont convoqué-es à une Assemblée générale extraordinaire et à une Assemblée Générale d'orientation qui se tiendront le même jour, l'une à la suite de l'autre.

Date : Dimanche 17 juin 2012 Heure : 10h00 à 14h00

Lieux : À Montréal, au 100 rue Sherbrooke Ouest. Salle à confirmer.

À Québec, au 455 rue du Parvis. Salle à confirmer.

Et en webdiffusion (des consignes vous seront transmises après votre inscription)

Vous pouvez ajouter les points que vous désirez voir à l'ordre du jour d'ici le 31 mai 2012 à 17h30.

Pour consulter l'ordre du jour de chacune des réunions : <http://www.aeteluq.org/nouvelles/assemblee-generale-orientation-et-extraordinaire>.

Inscription obligatoire auprès de la permanence : etienne@aeteluq.org.

Ordre du jour de l'AG Extraordinaire:

1. Ouverture de l'Assemblée et constatation du quorum et du droit de présence;
2. Constatation de la régularité de la convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Ratification des Lettres patentes supplémentaires;
5. Ratification des changements aux règlements généraux;
6. Ratification de la Politique électorale;
7. Ratification de la Politique de suspension et de destitution;
8. Adoption de la Charte des droits des étudiant-es;
9. Adoption de la convention d'entente sur les bourses avec la Fondation de l'UQ;
10. Fermeture.

Résolution AGE-120617-02

Que la régularité de la convocation soit constatée.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Geneviève Breault

Adopté à l'unanimité.

2.2 Tour de table

Chaque participant-e se nomme et mentionne son programme d'étude.

2.3 Explication des procédures

Le président d'assemblée explique les procédures délibérantes.

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGE-120617-03

Que l'ordre du jour tel que proposé soit adopté.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Marc-Alexandre Dubé

Adopté à l'unanimité.

4. Ratification des Lettres patentes supplémentaires;

Patricia Julien présente le dossier des [lettres patentes](#).

Résolution AGE-120617-04

Que les lettres patentes soient ratifiées.

Proposé par Martin Tremblay

Appuyé par Marc-Alexandre Dubé

Adopté à l'unanimité.

5. Ratification des changements aux règlements généraux;

Patricia Julien présente les changements aux [Règlements généraux](#).

5.1 Résumé des discussions:

5.1.1 Quorum

- ⤴ Puisque la logique de la modification du quorum voulait qu'il y ait un membre non-administrateur de plus que le nombre d'administrateurs, il faudrait dans une prochaine version que le quorum requis soit de 11 puisque les nouvelles lettres patentes prévoient cinq administrateurs.

- ⤴ Le CA en prend acte et apportera la modification lors d'une AG ultérieure.

5.1.2 Ouverture d'une assemblée sans quorum

- ⤴ En situation exceptionnelle hors du contrôle des membres, l'AG devrait pouvoir être ouverte sans quorum. Par exemple, dans le cas où une grève générale illimitée est déclenchée et qu'une loi spéciale l'interdisant est par la suite adoptée, il faut s'assurer de pouvoir tenir une assemblée générale même si le quorum n'est pas atteint, pour éviter les répercussions légales.
- ⤴ Des membres indiquent leurs craintes quant à une telle mesure, comme l'absence de légitimité des décisions d'assemblée générale et son utilisation à outrance par un CA pour augmenter son pouvoir.
- ⤴ D'autres membres indiquent que le CA est responsable devant la loi des décisions de l'association, que les membres voulant se dégager des décisions d'AG peuvent se désister de leur association et rappellent les procédures de convocation d'une assemblée par pétition.

5.2 Suggestions :

Que l'ajout d'une procédure d'ouverture d'une assemblée sans quorum dans une situation extraordinaire soit discuté en réunion du CA dans le but de ramener une proposition en ce sens lors d'une AG ultérieure. Demande de vote indicatif. Adopté à majorité.

5.3 Point d'ordre

Geneviève Breault indique que la proposition de modification inclut deux modifications à des politiques (Politique de subvention et Code de déontologie).

Vote indicatif : Que le code de déontologie et la politique de subvention soient considérés comme des annexes aux Règlements généraux pour les fins de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

5.4 Ratification des modifications aux articles 2.2.1, 2.2.2, 4.1.5, 4.1.6, 5.1.18, 6.1.6

Résolution AGE-120617-05

Que les modifications aux articles 2.2.1, 2.2.2, 4.1.5, 4.1.6, 5.1.18, 6.1.6 soient ratifiées.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Marc-Alexandre Dubé

Adopté à l'unanimité.

5.5 Ratification des modifications à l'article 5.1.4

Résolution AGE-120617-06

Que les modifications à l'article 5.1.4 soient ratifiées.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Marc-Alexandre Dubé

Adopté à l'unanimité.

6. Ratification de la Politique électorale;

David Clos-Sasseville présente la [politique électorale](#).

6.1 Erreur

Il est indiqué « jours ouvrables » dans certains articles alors qu'il n'y a pas de jours ouvrables comptabilisés dans le calendrier de l'AETÉLUQ. On devrait y lire « Jours du calendrier ».

6.2 Suggestions

Ajout d'une période de questions aux candidat-es pour les membres.

Suggéré par Patricia Julien
Appuyé par Frédéric Gauthier
Adopté à l'unanimité.

Ajout d'une procédure de scrutin papier dans le cas où il y aurait contestation du vote électronique.

Suggéré par Martin Tremblay
Appuyé par Frédéric Gauthier
Adopté à l'unanimité

6.3 Ratification de la politique:

Résolution AGE-120617-07

Que la Politique électorale soit ratifiée.

Proposé par Geneviève Breault
Appuyé par Frédéric Gauthier
Adopté à l'unanimité.

7. Ratification de la Politique de suspension et de destitution

Marc-Alexandre Dubé présente la [politique de suspension et de destitution](#).

7.1 Résumé des discussions :

- ⤴ Question quant à savoir s'il y a procédure de suspension au cours d'une enquête. Le comité en charge prendra la décision selon le cas qui lui sera soumis.
- ⤴ Suggestion d'indiquer au début du document à qui s'adresse cette politique, son champ d'application.

7.2 Ratification de la politique:

Résolution AGE-120617-08

Que la Politique de suspension et de destitution soit ratifiée.

Proposé par Marc-Alexandre Dubé
Appuyé par Gilles Verreault
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2
Adopté à majorité.

8. Adoption de la Charte des droits des étudiant-es;

Frédéric Gauthier présente la [Charte des droits des étudiant-es](#). Il explique que la Charte a d'abord été écrite alors que la TÉLUQ était fusionnée à l'UQAM. Cette dernière était dotée d'une telle charte sans qu'elle s'applique aux étudiant-es de la TÉLUQ. Elle a déjà été présentée à la direction qui est favorable à la condition qu'il y soit ajouté des responsabilités.

8.1 Suggestions

Ajout d'une référence à la charte de Grenoble en préambule.

Suggéré par Eric Diotel-Martin
Appuyé par Patricia Julien
Demande de vote indicatif.
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4
Adopté à majorité.

8.2 Adoption de la Charte

Résolution AGE-120617-09

Que la Charte des droits des étudiant-es de la TELUQ soit adoptée.

Proposé par Frédérick Gauthier

Appuyé par Gérard Chartrand

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 2

Adopté à majorité.

9. Adoption de la convention d'entente sur les bourses avec la Fondation de l'UQ

Stéphanie Sansfaçon fait la présentation de la [convention](#).

9.1 Résumé des discussions

Question sur la pertinence de donner des bourses avec la cotisation. La réponse est qu'il s'agit d'un service offert par l'association. Autrefois, les bourses étaient octroyées aux diplômé-es plutôt qu'aux membres.

9.2 Adoption de la convention

Résolution AGE-120617-10

Que la convention d'entente sur les bourses avec la Fondation de l'UQ soit adoptée.

Proposé par Frédérick Gauthier

Appuyé par Gérard Chartrand

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

Adopté à majorité.

10. Fermeture

Résolution AGE-120617-11

Que l'assemblée soit levée à 11h51.

Proposé par Geneviève Breault

Appuyé par Marc-Alexandre Dubé

Adopté à l'unanimité.

Étienne Simard, secrétaire d'assemblée